**VIDE GRENIER le dimanche 6 Octobre 2024 à l'espace culturel de Saint-Renan de 9h à 17h30**

**Organisé par les APE des écoles du *Petit Prince* et de *Kerzouar***

**Entrée : 1,50 € par adulte** (gratuit - de 12 ans).

Accueil des exposants à partir de 6h30.Tables et chaises fournies (portants non fournis).

**Bulletin d'inscription à retourner à :**

**Mme WARTEL Gwenola, 17 ter rue de Brest 29290 Saint Renan**

**Renseignements : 06 17 62 11 29 /** [**apepetitprince29@gmail.com**](mailto:apepetitprince29@gmail.com)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom : |  | | |
| Prénom : |  | | |
| Date de naissance : |  | Lieu de naissance : |  |
| Adresse : |  | | |
| Code postal : |  | Ville : |  |
| Mail : |  | | |
| Tél. : |  | | |
| N° carte d’identité : |  | | |
| Délivrée le : |  | à : |  |

Je réserve :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Tarifs emplacements | Quantité | Total |
| 6€ la table 1m60 |  |  |
| 2€ le portant (non fourni - 1 par exposant – largeur 80 cm) |  |  |
|  |  |  |

*Chèque à l'ordre de l'APE de Kerzouar*

**Les inscriptions seront confirmées par mail et/ou sms dès réception de la fiche d’inscription complète et du règlement**

**Particulier : Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels ou usagés (article L.310-2 du Code du commerce), ne pas avoir participé à plus de deux vide-greniers au cours de l’année (article R.321-9 du Code Pénal).**

**J'ai lu et j'accepte le règlement ci-joint.**

**Fait à .................................................................... le ........../............/2024**

**Signature :**

**REGLEMENT**

L'accueil des exposants aura lieu à la salle de l'espace socio-culturel, place Guyader à Saint- Renan de 6h30 à 8h. Passé 8h, les organisateurs se réservent le droit de réattribuer l'emplacement réservé par un exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement ou dédommagement d'aucune sorte.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.

Les exposants sont autorisés à exposer lorsque le bulletin d'inscription, daté et signé avec le règlement correspondant, aura été remis avant le 24 septembre 2024 ou le jour même s'il reste des emplacements libres. Toute réservation non annulée avant le 24 septembre 2024 est due et son règlement sera encaissé.

L'ouverture au public du vide grenier se fera de 9h à 17h30. Les exposants s’engagent à recevoir le public sur l'intégralité de la plage horaire du vide grenier, pas de remballage avant 17h30.

Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par les organisateurs et préalablement réservés.

Les articles déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices.

Les tables et chaises mises à disposition des vendeurs sont sous leur responsabilité. Tout dégât sera facturé. Aucune table ne doit être déplacée et les portants ne doivent pas être installés sur les tables.

**Les marchandises exposées devront respecter les règles suivantes : rien ne doit être accroché sur les murs ou portes de la salle, les marchandises déballées au sol ne devront pas gêner la circulation, les portants à vêtements devront être collés au maximum en bout de table. Les exposants s'engagent à replacer correctement leurs marchandises en cas de demande faite par les organisateurs.**

Les véhicules des exposants sont autorisés à stationner sur le parvis de l'entrée des exposants uniquement le temps de décharger les marchandises. **A 8h30, plus aucun véhicule ne saura s'y trouver.**

**Les exposants s'engagent à laisser en fin de manifestation un emplacement propre, libre de tout déchet, marchandise ou emballage.**